

## PROGRAMME DE FORMATION AU PERMIS A

### Objectifs :

Acquérir les compétences pour conduire une motocyclette ou un tricycle à moteur dont la puissance est supérieure à 15kW

### **PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS :**

- Avoir minimum 20 ans pour la moto, 21 ans pour les tricycles à moteur
- Être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans

*La formation peut être suivie dans les 3 mois avant la date anniversaire des 2 ans d'obtention du permis A2.*

### **INTERVENANTS :**

Formateurs diplômés B.E.P.E.C.A.S.E.R mention 2 roues ou d'un diplôme admis en équivalence et titulaires d'une autorisation préfectorale en cours de validité

### **MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :**

- Motocyclettes répondant au cahier des charges
- Equipement de radioguidage homologué
- Piste d'entraînement fermée à la circulation
- Gilet de haute-visibilité portant la mention « Moto-Ecole »

### **EFFECTIFS :**

3 élèves maximum hors circulation et 1 moto pour 4 élèves en circulation.

### **HORAIRES :**

Du lundi au vendredi : de 8h à 12 et de 13h à 19h.

Samedi : de 8h à 12h et de 13h à 17h.

### **DUREE :**

7 heures

### **PROGRAMME :**

Séquence théorique (2heures) :

- Présentation des élèves sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto
- Accidentalité, vitesse, détectabilité
- Conduite et produits psychoactifs

Séquence pratique hors circulation (2heures) :

- Comportement adapté à un nouveau véhicule
- Changements de direction
- Freinage
- Techniques d'inclinaison

Séquence pratique en circulation (3 heures) :

- Audit de la conduite de l'élève (perception, analyse, prise de décision, partage de la route et communication)

### **Modalités d'évaluation des acquis :**

Lors de l'audit de conduite, chaque élève effectue au minimum 30 minutes de conduite. 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.

La formation se clôture par 20 minutes d'échanges.

### **SANCTION VISEE :**

Attestation de suivi de formation permettant la délivrance du permis de conduire de la catégorie A.